

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 18 décembre 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que l'article 76(4) soit suspendu du 20 au 30 janvier 1970, inclusivement, en ce qui concerne le Comité spécial du Sénat sur les communications de masse, et qu'au cours de cette période, le comité soit autorisé à tenir ses réunions durant les séances du Sénat.

Après débat,

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative, sur division.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le vendredi 19 décembre 1969:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que les noms des honorables sénateurs Bélisle et Phillips (*Prince*) soient substitués à ceux des honorables sénateurs Welch et White faisant partie du Comité spécial du Sénat sur les communications de masse.

Étant posée la question sur la motion, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mardi 3 février 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que l'article 76(4) soit suspendu du 10 au 19 février 1970, inclusivement, en ce qui concerne le Comité spécial du Sénat sur les moyens de communication de masse, et qu'au cours de cette période, le comité soit autorisé à tenir ses réunions durant les séances du Sénat.

Après débat la motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le jeudi 5 février 1970:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig,

Que les noms des honorables sénateurs Quart et Welch soient substitués à ceux des honorables sénateurs Bélisle et Willis sur la liste des sénateurs qui font partie du Comité spécial du Sénat sur les moyens de communication de masse.

La motion, mise aux voix, est adoptée.